

**Assemblée générale**

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2009
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte-rendu analytique de la 20^e séance**

Tenue au siège à New York le jeudi 30 octobre 2008 à 10 heures

Président : M. Argüello. (Argentine)
puis : M. Elsherbini (Vice-Président) (Égypte)

Sommaire :

Point 29 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-57718 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 29 de l'ordre du jour: Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite) (A/63/13, A/63/269, A/63/315, A/63/317 et A/63/375)

1. **M^{me} Raz-Schechter** (Israël) dit qu'Israël continuera de faciliter le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) tout en prenant en compte ses préoccupations légitimes en matière de sécurité. Toutefois, Israël estime que le rapport de la Commissaire générale s'inscrit dans une tradition de partialité et de manque d'équilibre. Sa tonalité et son utilisation sélective des faits donnent à penser que la responsabilité de la situation précaire des Palestiniens incombe exclusivement à Israël.

2. En réalité, Israël demeure résolu à trouver une solution au problème des réfugiés palestiniens dans le cadre d'un règlement de paix globale. Des efforts importants sont faits dans le cadre du processus d'Annapolis pour parvenir à une paix juste et durable entre Israël et les Palestiniens. Israël a supprimé 111 barrages et quatre points de contrôle en Cisjordanie, lancé un projet pilote de renforcement de la police palestinienne et favoriser le développement économique, s'emploie à promouvoir des zones industrielles palestiniennes et a construit plusieurs centrales électriques dans le cadre d'un projet conjoint entre Israël et les Palestiniens. Ces efforts se sont accompagnés d'une augmentation notable du tourisme et de la circulation des biens en Cisjordanie ainsi que d'une augmentation du nombre de permis autorisant des Palestiniens à travailler en Israël.

3. Toutefois, en dépit des progrès enregistrés en Cisjordanie, le soulèvement violent du Hamas dans la bande de Gaza a entraîné une détérioration grave de la situation sur le terrain, des deux côtés de la frontière. Gaza a régressé et est devenu une grave menace pour les villes et villages israéliens, qui sont constamment attaqués par les roquettes et des tirs de mortiers du Hamas. Le rapport aurait dû établir un lien entre la capacité d'Israël à alléger les mesures de sécurité et l'ampleur de ces attaques terroristes. Israël a facilité l'entrée dans la bande de Gaza de grandes quantités de vivres, de combustibles et autres produits au cours de la période de calme relatif qui a débuté en juin 2008 mais le Hamas a continué de se réarmer et de menacer ouvertement les civils et militaires israéliens. Là

encore, le rapport aurait dû établir un lien entre la capacité d'Israël à apporter une aide et la situation générale en matière de sécurité; au lieu de cela, le rapport donne l'impression que les actes d'Israël interviennent en dehors de tout contexte.

4. Israël n'a pas changé de position en ce qui concerne son soutien au mandat de l'Office, mais il insiste sur le fait que l'UNRWA et toutes les résolutions qui se réfèrent à ses activités devraient éviter d'intervenir dans les questions politiques et prendre également en considération les préoccupations sécuritaires d'Israël face à des menaces constantes. Israël demande à l'UNRWA d'améliorer ses méthodes de sélection pour faire en sorte que son personnel ne soit pas impliqué dans des activités terroristes ou des activités politiques non autorisées.

5. Certains pays arabes sont certes réellement soucieux du bien-être des réfugiés palestiniens mais bon nombre d'autres continuent d'adopter une approche cynique. La plupart d'entre eux n'ont guère contribué à la recherche d'une solution à la tragédie humaine résultant de la destruction du camp de réfugiés de Nahr el Bared, au Liban. Les fonds destinés à la reconstruction de ce plan proviennent en grande majorité des pays occidentaux. De même, cinq pays arabes seulement ont contribué au financement de l'UNRWA entre 2000 et 2007, et ces contributions ne représentaient que 10 % environ du budget global de l'Office pour cette période.

6. Israël est un État démocratique qui s'efforce de maintenir un équilibre entre les droits et libertés de ses propres citoyens et ceux de personnes qui ont décidé de s'abriter derrière la population civile. Sans vouloir en aucune manière léser ou contraindre les Palestiniens, Israël ne peut se permettre de ne pas prendre des mesures lorsque la vie de ses propres citoyens est continuellement menacée. Malgré des attaques répétées contre des Israéliens qui apportent une aide humanitaire à Gaza, Israël continuera d'apporter une assistance à l'UNRWA et aux Palestiniens. Israël espère sincèrement que des changements notables interviendront en ce qui concerne la volonté des dirigeants palestiniens de trouver un terrain d'entente en vue de parvenir à la paix et il appelle de ses vœux la réalisation d'une paix globale avec les Palestiniens et la création d'un État palestinien viable, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

7. **M. Kassianides** (France), parlant au nom de l'Union européenne; des pays candidats, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; des pays membres du processus de stabilisation et d'associations, l'Albanie et le Monténégro; et, en outre, de l'Arménie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne apporte son appui entier à l'UNRWA et à son personnel et apprécie également les efforts déployés avec constance par les autorités jordaniennes, syriennes et libanaises pour apporter une assistance aux réfugiés palestiniens depuis un demi siècle. S'agissant de l'adaptation des processus opérationnels de l'Office, l'Union européenne appuie le processus de perfectionnement organisationnel engagé en 2006.

8. L'union européenne demeure vivement préoccupée par la situation économique et humanitaire des réfugiés, des enfants en particulier, dont il est essentiel d'assurer la protection et de respecter pleinement les droits. La situation dans la bande de Gaza est critique et nécessite une aide humanitaire constante et la continuité des services de base. Par ailleurs, en ce qui concerne la fourniture de services de base alors que la liberté de circulation fait l'objet de restrictions, le respect rigoureux du droit international humanitaire est d'une importance capitale. L'Union européenne est pour la réouverture des points de passage en direction et en provenance de la bande de Gaza, non seulement pour faciliter la prestation de services humanitaires mais également pour relancer le développement économique par la reprise du commerce. Tout en condamnant fermement les attaques inadmissibles contre le territoire israélien et en reconnaissant le droit d'Israël à la légitime défense, l'Union européenne demande instamment à toutes les parties, y compris à Israël, de ne pas priver les citoyens de Gaza de leurs moyens de subsistance et de garantir l'accès libre et en sécurité des biens et du personnel humanitaires.

9. Le déficit chronique du budget général de l'Office est un sujet de préoccupation et menace d'abaisser les niveaux de sécurité et d'aides fournies par l'UNRWA. L'Union européenne a appuyé les efforts faits pour accroître le nombre de donateurs, en particulier dans la région, ainsi que les initiatives décrites dans la stratégie de mobilisation des ressources. Elle réaffirme également son propre engagement à maintenir son aide humanitaire et

économique au peuple palestinien dans le cadre du mécanisme de financement PEGASE.

10. Enfin, l'Union européenne salue le travail entrepris par l'UNRWA pour reconstruire le camp de réfugiés de Nahr el Bared, au Liban, et invite tous les pays donateurs et les pays de la région à honorer leur engagement à reconstruire ce camp.

11. **M. Jølle** (Norvège) félicite l'Office et son personnel pour les efforts qu'ils déploient en permanence pour aider les réfugiés palestiniens et demande instamment à tous les donateurs, y compris les pays de la région, de contribuer aux activités d'urgence ou générale de l'Office. Ainsi, la Norvège fournit 2 millions de dollars des États-Unis pour la reconstruction du camp de Nahr el Bared et l'aide humanitaire y relative.

12. La situation économique et sociale dans la bande de Gaza va en se détériorant, avec l'augmentation du coût de l'aide alimentaire résultant des restrictions à l'importation imposées par Israël. Cette situation s'est légèrement améliorée au cours de l'été dernier mais la quantité de biens commerciaux et humanitaires dont l'entrée dans la bande de Gaza est autorisée demeure insuffisante pour faire face aux besoins humanitaires ou aux nécessités de base d'un secteur privé viable. La Norvège demande à Israël d'alléger ses restrictions à la circulation des biens et des personnes et de s'abstenir d'imposer des mesures punitives à l'ensemble de la population de la bande de Gaza.

13. **M^{me} Halpern** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement partage les préoccupations de la communauté internationale concernant la situation difficile que traverse le peuple palestinien. Il a fourni plus de 600 millions de dollars d'aide humanitaire et d'aide au développement aux Palestiniens au cours de l'exercice budgétaire 2008, dont plus d'un quart a été consacré à des services de base et des secours d'urgence fournis par l'UNRWA.

14. L'Office connaît régulièrement un déficit de financement qui réduit sa capacité à fournir des services de base en matière de santé et d'éducation dont ont besoin ses bénéficiaires. Le financement du déficit que connaît l'UNRWA pour venir en aide aux 30 000 réfugiés palestiniens déplacés du camp de Nahr el Bared, dans le nord du Liban, est particulièrement urgent. La persistance de ce déficit pourrait contraindre l'Office à réduire son aide d'urgence et à remettre à plus tard la reconstruction du camp, ce qui pourrait

accroître l'instabilité au Liban et aurait des répercussions préjudiciables à la sécurité régionale. La délégation des États-Unis demande donc aux États Membres, en particulier aux pays de la région, d'accroître leur contribution au budget de base et aux appels d'urgence de l'UNRWA. Elle espère aussi que l'Office continuera de s'employer à renforcer la surveillance financière et la capacité de gestion dans le cadre d'un plan de perfectionnement organisationnel.

15. **M. Al-Yaqubi** (Oman) dit que la question des réfugiés palestiniens représente la question la plus ancienne et la plus importante posée à l'Organisation des Nations Unies. Depuis plus de 60 ans, ces réfugiés souffrent dans des camps éparpillés dans tout le Proche-Orient. Des restrictions imposées dernièrement par Israël à la liberté de circulation du personnel de l'UNRWA ont exacerbé leur situation. Le nombre des réfugiés officiellement enregistrés auprès de l'Office est certes d'à peu près 4,5 millions de personnes mais ce chiffre ne correspond pas à la population totale, parce que tous les réfugiés ne sont pas enregistrés. Or, tous les réfugiés palestiniens, y compris ceux qui ne sont pas enregistrés, ont le droit de retourner dans leur pays et d'y vivre dans la paix et la liberté.

16. La délégation omanaise demande à la communauté des nations de faire pression sur Israël afin qu'il mette un terme à ces mesures hostiles aux civils palestiniens et cesse d'entraver l'action de l'UNRWA. Les États Membres doivent utiliser tous les moyens disponibles pour aider l'Office à s'acquitter de son mandat en attendant que les réfugiés palestiniens puissent retourner dans leur pays.

17. **M. Al-Mekrad** (Koweït) dit que la question des réfugiés palestiniens constitue une responsabilité de la communauté internationale. En conséquence, l'UNRWA doit poursuivre ses opérations jusqu'à ce que cette question soit résolue conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

18. La délégation koweïtienne est certes consciente du fait que les difficultés financières entravent l'action de l'Office mais elle souhaiterait voir celui-ci accroître ses services. Il devrait en outre s'acquitter de son mandat dans les cinq zones d'opérations (Cisjordanie, bande de Gaza, Liban, République arabe syrienne et Jordanie) sans discrimination.

19. Le Koweït a fourni, et continue de fournir, une assistance financière et matérielle aux réfugiés de Palestine et a contribué au financement de nombreux

projets d'infrastructure. Il continuera de soutenir l'UNRWA en honorant son engagement à verser 1,5 million de dollars au budget de l'Office. Les membres du personnel local de l'Office doivent absolument bénéficier des mêmes privilèges que les autres employés des Nations Unies dans la région.

20. Enfin, la délégation koweïtienne apporte son plein appui aux droits légitimes du peuple palestinien et exige que le Gouvernement israélien respecte le principe de « La terre contre la paix », qui est le fondement du processus de paix, et se conforme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

21. **M. Badji** (Sénégal) dit que les programmes et services que l'UNRWA fournit aux réfugiés palestiniens servent à alléger les souffrances provoquées par des activités illégales menées par Israël en violation des instruments internationaux pertinents. Les mesures israéliennes sont inacceptables et constituent une ingérence dans l'action de l'Office. La délégation sénégalaise demande donc instamment que l'UNRWA puisse continuer à fournir ses services sans ingérence jusqu'à ce qu'une solution juste et durable de la question des réfugiés palestiniens soit trouvée.

22. Notant que l'action de l'Office est également mise en péril par un financement insuffisant, le représentant du Sénégal lance un appel pressant à tous les donateurs afin qu'ils veillent à ce que les programmes de l'Office bénéficient d'un soutien financier fiable. Il se félicite des réformes administratives entreprises par l'Office en dépit d'une situation opérationnelle et économique difficile. À l'approche du 60^e anniversaire de l'UNRWA, il incombe à l'ensemble de la communauté internationale de réfléchir à ce qu'elle pourrait faire pour hâter l'avènement d'un État viable, indépendant et souverain pour le peuple palestinien.

23. **M. Elsherbini** (Égypte) dit qu'Israël porte l'entière responsabilité des souffrances des réfugiés palestiniens. Il continue de priver le peuple palestinien de ses droits et de nier toute responsabilité juridique ou morale pour le sort qui leur est fait. Comme de nombreux rapports le relèvent, notamment le rapport le plus récent de la Commissaire générale de l'UNRWA, la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza se détériore sous l'effet des pratiques des autorités d'occupation israélienne. Les restrictions imposées par ces autorités à la liberté de circulation du personnel de l'Office non seulement imposent une charge supplémentaire à ce dernier mais violent également la

Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies ainsi que l'accord Comay-Michelmores de 1967.

24. La politique israélienne des bouclages exacerbe cette situation en privant les réfugiés de Cisjordanie de la possibilité de travailler, de fréquenter les établissements éducatifs et d'entretenir des liens familiaux. Dans le même temps, les habitants de Gaza sont privés de vivres, de combustibles et de secours humanitaires. Tout cela augmente les frustrations des Palestiniens et nuit aux efforts qui visent actuellement à parvenir à la paix et à la sécurité et à la création d'un État palestinien viable et indépendant en Cisjordanie et à Gaza. Il y a désormais peu d'espoir de parvenir à un accord sur les questions relatives au statut final avant la fin de 2008 comme il avait été convenu à Annapolis.

25. La délégation égyptienne dénonce la poursuite de la construction du mur de séparation illégal et demande à Israël de démanteler les portions déjà construites, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le sujet. La poursuite de construction de colonies de peuplements en Cisjordanie et à Gaza constitue une violation grave du droit international, des résolutions des Nations unies et des engagements contractés par Israël en vertu de la Feuille de route.

26. La délégation égyptienne demande donc à la communauté des donateurs de poursuivre son soutien financier à l'Office et de répondre aux appels d'urgence lancés par ce dernier pour assurer son financement. Elle appuie aussi la demande de l'Office tendant à accroître son effectif international pour assurer la bonne mise en œuvre des réformes structurelles et administratives visant à améliorer son efficacité.

27. **M. Shukla** (Inde) dit que les graves difficultés que l'UNRWA continue de rencontrer, et qui sont décrites dans le rapport de la Commissaire générale, ont des répercussions directes sur le bien-être des réfugiés palestiniens et sur l'aptitude de l'Office à s'acquitter de ses missions humanitaires. Cette incapacité pourrait mettre en péril la sécurité et la stabilité d'une région déjà bien instable.

28. Le déficit budgétaire de l'Office continue de se creuser alors que la demande de services augmente, en particulier dans la bande de Gaza. Par ailleurs, la destruction du camp de réfugiés de Nahr el Bared, au Liban, a aggravé les problèmes de l'Office. Des efforts

internationaux plus importants s'imposent d'urgence pour alléger le fardeau financier de l'UNRWA.

29. Les restrictions à la liberté de circulation et le blocus de Gaza ont de sérieuses répercussions sur une situation humanitaire déjà précaire et les restrictions touchant l'approvisionnement en combustibles et en électricité à Gaza ajoutent à ces difficultés. En outre, le conflit intrapalestinien actuel a aggravé les problèmes d'accès, obligeant plusieurs communautés de réfugiés à demander une assistance après des décennies d'autosuffisance.

30. L'insécurité alimentée par la pauvreté extrême parmi les Palestiniens des Territoires occupés est accentuée par l'absence de véritables progrès dans le processus de paix, contrairement aux attentes de la communauté internationale suscitées par le sommet d'Annapolis. La frustration créée sur le terrain par les nouveaux retards du processus de paix rend la situation plus instable, surtout compte tenu de la poursuite de la construction du mur de séparation et de l'expansion des colonies israéliennes, en violation de la quatrième Convention de Genève et de la Feuille de route.

31. Pour faire advenir une solution durable de la question des réfugiés palestiniens, les parties au conflit et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts en vue de résoudre ce conflit qui n'a que trop duré. Le Gouvernement indien approuve tous les efforts visant à aider l'UNRWA à accroître sa capacité à fournir l'assistance voulue.

32. *M. Elsherbini (Égypte), Vice-Président, prend la présidence.*

33. **M. Tsuruga** (Japon) dit que son pays considère le problème des réfugiés palestiniens comme étant l'enjeu central du processus de paix et a fourni à ces réfugiés plus de 500 millions de dollars d'aide au cours du demi-siècle écoulé, dans le cadre de sa politique de « sécurité humaine », qui vise à faire en sorte de donner aux gens les moyens de vivre dans la dignité.

34. Faisant part de sa profonde préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire dans les Territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza, le représentant du Japon demande instamment à la communauté internationale de continuer d'apporter un appui au peuple palestinien. Le Gouvernement japonais a, par l'intermédiaire de l'UNRWA, fourni pour plusieurs millions de dollars de matériel médical d'urgence, d'aide alimentaire et de

logements provisoires pour les réfugiés et déplacés dans le combat du nord du Liban, ainsi que ceux se trouvant dans les territoires palestiniens occupés, en Jordanie et en Syrie. Le Japon se félicite du perfectionnement organisationnel entrepris sous l'égide de la Commissaire générale, qui permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Office. Le Japon demeure résolu à soutenir l'UNRWA et espère que la communauté internationale en fera de même.

35. **M^{me} Khan** (Bangladesh) relève que les appels répétés que la communauté internationale adresse à Israël afin qu'il améliore la situation, qui ne cesse de se détériorer, des Palestiniens, sont restés sans écho. La délégation du Bangladesh est profondément préoccupée par la terrible situation humanitaire dans les Territoires palestiniens occupés et au Liban, où les opérations militaires israéliennes intensives et les activités de peuplement ont causé le déplacement de nombreux civils innocents. Le Bangladesh condamne vivement la colonisation illégale par Israël des terres palestiniennes.

36. Les restrictions accrues à la liberté de circulation du personnel et des véhicules de l'UNRWA dans les Territoires palestiniens occupés constituent une entrave grave aux activités humanitaires de l'Office. En outre, les mesures prises par Israël se sont traduites par une détérioration de la situation socio-économique du peuple palestinien, comme le montre, entre autres, la hausse dramatique du chômage depuis quelques années. La délégation du Bangladesh demande instamment à Israël de supprimer toutes les restrictions et taxes imposées aux activités économiques palestiniennes et demande une liberté de circulation sans entrave ni ingérence pour les opérations de l'UNRWA.

37. La représentante du Bangladesh se félicite de la réussite du programme de microcrédit de l'Office et espère qu'il sera étendu aux femmes palestiniennes touchées par la pauvreté. Considérant son rôle de pionnier dans le domaine du microcrédit, le Bangladesh serait heureux de pouvoir aider au perfectionnement de ce programme afin qu'il réponde aux besoins concrets du peuple palestinien et de la région dans son ensemble.

38. Enfin, la représentante du Bangladesh exhorte la communauté internationale à apporter des contributions généreuses à l'UNRWA afin que l'Office ne soit pas obligé de réduire les services qu'il offre aux réfugiés palestiniens et, en particulier, afin qu'il puisse apporter une aide d'urgence et des services de réadaptation aux

réfugiés du camp de Nahr el Bared, dans le nord du Liban.

39. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) dit que le rapport a mis en lumière la détérioration de la situation à l'intérieur du Territoire palestinien occupé. La pauvreté et le chômage sont en augmentation et les violations des droits de l'homme se multiplient. Le mur de séparation et le régime connexe continuent de s'étendre, nonobstant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Le mur n'est pas encore achevé mais il a déjà des effets dévastateurs sur l'agriculture palestinienne et a contribué au déplacement des populations dans toute la Cisjordanie.

40. Le rapport du Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/63/375) signale que, à l'instar des années précédentes, l'Office enregistre un lourd déficit de financement au niveau budgétaire et des problèmes de trésorerie qui ont eu des effets préjudiciables à sa situation financière. À cet égard, la délégation de Bahreïn félicite l'Office pour les méthodes novatrices qu'il a mises en œuvre pour réduire autant que faire se peut l'effet du déficit budgétaire sur ses programmes de base, et exprime l'espoir que les donateurs apporteront des contributions supplémentaires afin que l'UNRWA puisse surmonter sa crise financière et élargir ses programmes au même rythme que la croissance de la population de réfugiés.

41. **M. Natalegawa** (Indonésie) dit que la situation humanitaire dans les Territoires palestiniens occupés demeure caractérisée par de forts taux de chômage, de pauvreté et de déclin économique ainsi que par de nombreuses violations des droits des Palestiniens. Le rapport de la Commissaire générale confirme l'ampleur des effets du mur sur l'économie palestinienne. Par ailleurs, les incursions menées par les Forces de défense israélienne et le bouclage des points de passage à la frontière continuent d'infliger de graves souffrances au peuple palestinien. Il est déplorable de voir que 40 % environ de la Cisjordanie est aujourd'hui occupé par des colonies de peuplements, des bases militaires et d'autres zones spéciales.

42. Exprimant sa grave préoccupation devant la situation subie par les Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, le représentant de l'Indonésie insiste sur le fait que la trêve doit déboucher sur une nouvelle amélioration de la situation de la population civile,

s'agissant en particulier de l'ouverture régulière des points de passage pour les flux tant humanitaires que commerciaux. Il convient d'espérer que les projets des Nations Unies et d'autres partenaires qui sont interrompus reprendront immédiatement. Enfin, il y a lieu de féliciter l'Office pour le dévouement avec lequel il s'emploie constamment à atténuer les souffrances des Palestiniens dans les circonstances actuelles.

43. **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que les difficultés financières que l'Office s'efforce de surmonter sont à un horizon à la fois immédiat et à moyen terme. Les États Membres ont certes raison de mettre l'accent sur la situation actuelle dans le camp de Nahr el Bared mais les problèmes résultant de la crise financière mondiale ne doivent pas être négligés, compte tenu de leurs conséquences potentiellement graves.

44. Des préoccupations ont été également exprimées à propos des problèmes de liberté de circulation des personnes et des biens dans le Territoire palestinien occupé; à cet égard, la Commissaire générale appelle à s'engager de nouveau à assurer l'application de l'accord de 2007 sur l'accès et la circulation, que toutes les parties, en particulier Israël et l'Autorité palestinienne, ont accepté.

45. La réunion qui doit se tenir au niveau ministériel pour commémorer le 60^e anniversaire de l'Office l'année prochaine fournira une occasion de réfléchir sérieusement à ce qui a été réalisé par les réfugiés et par l'UNRWA, mais aussi à ce qu'il reste à faire.

46. La Commissaire générale dit, en conclusion, combien elle apprécie le soutien massif que les pays donateurs, les autorités des pays d'accueil et la Commission apportent à l'UNRWA et à son personnel.

47. **M. Hosseini** (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, dit que des allégations sans preuves ont été lancées à l'encontre de son pays par la représentante d'un régime qui repose sur la violence, l'occupation, le terrorisme d'État et les massacres. Le régime sioniste manque de légitimité depuis sa création et ses dirigeants se sont rendus coupables de crimes contre l'humanité, ainsi que de crimes de guerre. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que sa représentante reprenne cette propagande. La délégation iranienne rejette les arguments fabriqués de toutes pièces et fallacieux qui visent à détourner l'attention des atrocités commises en Palestine et ailleurs dans la région. Le régime lui-même

constitue une menace des plus graves à la paix mondiale et devrait susciter une réaction urgente de la communauté internationale.

48. **M. Taleb** (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration de la représentante d'Israël n'était qu'une tentative de masquer la vile réalité de l'occupation par Israël des territoires arabes. Le soi-disant « État démocratique » dont elle a parlé détient dans ses geôles près de 11 000 Palestiniens, dont les membres légitimement élus du Conseil législatif palestinien. C'est aussi là que les résidents arabes d'Acre sont attaqués depuis près de trois semaines par la foule au seul motif que l'un d'entre eux a conduit une automobile pendant la fête du Yom Kippour.

49. La représentante d'Israël a prétendu que les souffrances des Palestiniens à Gaza ont débuté avec la prise de contrôle de ce territoire par le Hamas. Tous les faits montrent clairement que les souffrances des Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie résultent de l'occupation israélienne. Concrètement, Israël continue d'occuper Gaza, dans la mesure où il contrôle les six points de passage vers ces territoires et qu'il demeure donc juridiquement responsable de la situation humanitaire et économique qui y règne. Elle a aussi prétendu que le Hamas a commis une agression contre Israël alors qu'en fait ce mouvement a été créé en réaction à l'occupation israélienne.

50. La légitimité de l'existence d'Israël procède de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Toutefois, l'application de cette résolution suppose aussi l'application de la résolution 194 (III) relative au retour des réfugiés palestiniens. En conséquence, l'Office n'aura pas accompli sa mission historique à l'égard du peuple palestinien tant que cette dernière résolution n'aura pas été appliquée.

La séance est levée à 11h55.